

ANNEXE 1 : liste des communes

ALGRANGE
AMNEVILLE
ANGEVILLERS
ARGANCY
ARS LAQUENEXY
AUDUN LE TICHE
AY SUR MOSELLE
BARST
BOUCHEPORN
CAPPEL
CHARLY ORADOUR
CHERISEY
CHESNY
CHIEULLES
COINCY
CONDE NORTHEN
CREUTZWALD
DIESEN
ENNERY
ENTRANGE
ESCHERANGE
FAMECK
FAREBERSVILLER
FLORANGE
GANDRANGE
GLATIGNY

GOIN
GRUNDVILLER
GUENVILLER
HAGONDANGE
HAUONCOURT
HAYANGE
HELSTROFF
HENRIVILLE
HOLVING
HOSTE
JURY
LES ETANGS
L'HOPITAL
MACHEREN
MALROY
MECLEUVES
MEY
MOMESTROFF
MONDELANGE
MONTOTY FLANVILLE
NIEDERVISSE
NILVANGE
NOISSEVILLE
NOUILLY
OBERVISSE

ORNY
OTTANGE
PAGNY LES GOIN
PORCELETTE
PUTTELANGE AUX LACS
REDANGE
REMERING LES PUTTELANGE
RETONFEY
RICHELING
RICHEMONT
ROCHONVILLERS
RUSSANGE
SAINT AVOLD
SAINTE BARBE
SAINT JURE
SARRALBE
SEINGBOUSE
SEREMANGE ERZANGE
TALANGE
TERVILLE
THIONVILLE
UCKANGE
VANTOUX
VANY
VOLMERANGE LES MINES

Liste des EPCI de Moselle impactés par le transporteur Air Liquide France Industrie

Communauté d'agglomération du Val de Fensch	Communauté d'agglomération de Metz Métropole	Communauté de communes du Haut Chemin Pays de Pange
Communauté de communes Pays Orne Moselle	Communauté de communes de Freyming Merlebach	Communauté de communes de la Houve – Pays boulageois
Communauté d'agglomération Portes de France Thionville	Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont	Communauté de communes du Warndt
Communauté de communes des Rives de Moselle	Communauté de communes du sud messin	Communauté d'agglomération de Sainte-Avold Synergie
Communauté de communes de Cattenom et environs	Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences	Communauté de communes du Pays Haut – Val d'Alzette

vu pour être annexé à l'arrêté n°DCAT/BEPE-2020-222
Le préfet
pour le préfet,
le secrétaire général par intérim

du 13 1 DEC. 2020

Thierry HEGAY

ANNEXE 2

Arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par la société Air Liquide France Industrie sur le territoire de 76 communes du département de la Moselle

- fiche de caractérisation des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par Air Liquide France Industrie et de leurs bandes de servitudes d'utilité publique
- carte au 1/25000^e matérialisant les servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport

vu pour être annexé à l'arrêté n°DCAT/BEPE-2020- 222

du 13 1 DEC. 2020

Le préfet
pour le préfet,
le secrétaire général par intérim


Thierry HEGAY

Annexe 61 : Caractérisation des canalisations de transport de matières dangereuses exploitées par AIR LIQUIDE France Industrie et de leurs bandes de servitudes d'utilité publique sur la commune de Richemont

Nom de la commune	Code Insee	Nom du Transporteur	Adresse du Transporteur
Richemont	57582	AIR LIQUIDE France Industrie (ALFI)	Air Liquide France Industrie 53 route Nationale 57270 Richemont

Tableaux des caractéristiques :

Dans les tableaux ci-dessous :

- PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation
- DN : Diamètre Nominal de la canalisation.
- Distances S.U.P (SUP1, SUP2, SUP3) : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

NOTA 3 : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

Ouvrages traversant la commune :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
RICHEMONT-HAGONDANGE N2	64	100	164,7	Aérien	5	5	5
RICHEMONT-HAGONDANGE N2	64	100	2684,2	Enterré	5	5	5
RICHEMONT-MONDELANGE N2	40	300	2763	Enterré	5	5	5
RICHEMONT-MONDELANGE N2	40	300	42,5	Aérien	10	5	5
RICHEMONT-GANDRANGE N2	40	350	2300,1	Enterré	5	5	5
N2 RICHEMONT-FLORANGE	40	300	860,4	Enterré	5	5	5
N2 RICHEMONT-FLORANGE	40	300	5,1	Aérien	10	5	5
Uckange - Florange DN150	64	150	471,7	Enterré	5	5	5
Antenne O2 MONDELANGE	64	200	105	Enterré	5	5	5
GANDRANGE-RICHEMONT O2	40	300	2339,4	Enterré	5	5	5
RICHEMONT-NEUVES MAISONS O2	64	300	2564	Enterré	5	5	5
RICHEMONT-NEUVES MAISONS O2	64	350	90,4	Enterré	5	5	5
O2 RICHEMONT-FLORANGE	64	350	1422	Enterré	5	5	5
Richemont - Uckange DN150	64	150	293	Enterré	5	5	5

Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
N2 MONDELANGE-GANDRANGE	40	250	0	Aérien	10	5	5

Installations annexes situées sur la commune :

Nom de l'installation	SUP1	SUP2	SUP3
Sectionnement O2 Richemont Aval Florange	30	5	5
Sectionnement N2 Richemont vers Florange	10	5	5
Sectionnement N2 Richemont vers Gandrange	15	5	5
Sectionnement N2 Richemont vers Hagondange	5	5	5
Sectionnement O2 Richemont Aval Lauvalliere	25	5	5
Sectionnement N2 Richemont vers Mondelange	10	5	5

Installations annexes non situées sur la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

